



DÉCISION n° 2026/0210064

Objet : Contrat pour une animation musicale dans le cadre de la Fête de la musique, le dimanche 21 juin 2026 à Vauvert.



République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction de la culture et de l'événementiel
D-2601-000533

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L 2122-22 susvisé

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat pour une animation musicale dans le cadre de la Fête de la musique, le dimanche 21 juin 2026 à Vauvert.

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat pour une animation musicale est conclu et signé pour le dimanche 21 juin 2026, sur la place du Dr. Jacques Arnoux à Vauvert, entre l'Association « The New Passengers » située 6 place des Grenadiers - 30900 Nîmes et la commune de Vauvert.

Article 2 : Le présent contrat est alloué pour la somme de six cents euros TTC (600 € TTC).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget communal de l'année 2026, à l'article 6232-334-330.

Article 4 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 13 FEV. 2026

Pour le maire,
l'adjointe déléguée à la culture


Laurence Emmanuelli



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....13.FEV. 2026
- sa notification le.....
- sa publication le.....13.FEV. 2026.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier